

Questions orales

AIR CANADA

LES GRÈVES TOURNANTES DES MÉCANICIENS—LA SITUATION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Les deux parties en présence dans le différend, les machinistes et la société Air Canada, sont-elles un peu mieux disposées à régler ce différend qui affecte aujourd'hui neuf villes au Canada?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il ne semble pas y avoir eu de progrès. La situation qui prévaut actuellement est que le syndicat a laissé entendre qu'à moins que la compagnie adopte une attitude plus souple, il n'est pas prêt à se rencontrer à nouveau aux fins de négociation. J'en profite pour signaler aux deux parties, par le biais de la Chambre que nous sommes prêts à offrir à nouveau des services de médiation en espérant que les parties se réunissent immédiatement et règlent enfin le différend.

M. l'Orateur: La présidence donne la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre qui désire poser une question supplémentaire et passera ensuite à l'ordre du jour.

LE CONFLIT AVEC LES MÉCANICIENS—L'APPLICATION DES TERMES DE LA RÉOLUTION SUR LE BILINGUISME ADOPTÉ À LA CHAMBRE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Étant donné que, pendant le débat tenu à la Chambre sur le bilinguisme, au sein de la Fonction publique, on a dit que la résolution s'appliquerait également à la société Air Canada et aux autres sociétés de la Couronne, le ministre peut-il nous dire si la résolution et ses modalités ont été portées à l'attention de la société Air Canada?

● (1500)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Air Canada est certainement au courant de la résolution adoptée par la Chambre et j'espère que les syndicats en entendront également parler et, sans doute, devrons-nous l'envoyer au syndicat car certaines revendications ont un rapport avec la résolution en question.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence accordera la parole au député pour son autre question supplémentaire, mais je pense qu'il y a lieu de signaler au député de Winnipeg-Nord-Centre que d'autres députés n'ont pas pu poser leurs questions dans le temps imparti.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais demander au ministre des Transports s'il va recommander aux deux parties d'accorder leur attention aux termes de cette résolution.

M. Marchand (Langelier): J'ai oui-dire que le premier ministre communiquerait avec les deux parties et je pense que cela suffirait à exprimer l'opinion du gouvernement.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Carleton-Charlotte désire poser la question de privilège.

[M. Sharp.]

M. McCain: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de me permettre de souligner la contribution faite au monde du sport par Ron Turcotte de Grand Falls, au Nouveau-Brunswick, et M. Lucien Laurin, de Québec.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Je suis sûr que le grand nombre de Canadiens qui ont applaudi la victoire exceptionnelle de Secretariat qui a remporté la Triple couronne et du reste de l'équipe aimeraient que cela soit dûment consigné au compte rendu de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Barnett: J'aimerais invoquer le Règlement à ce moment-ci pour attirer plus particulièrement l'attention du leader du gouvernement à la Chambre. Accepterait-il d'inscrire comme premier point à l'ordre du jour aujourd'hui ou demain l'article n° 7 soit le bill C-4 qui figure en tête des bills du gouvernement inscrits au *Feuilleton*—il y est depuis le 12 janvier—de façon à ce qu'il puisse être rapidement étudié en deuxième lecture et renvoyé au comité permanent qui l'étudiera et en fera rapport?

M. l'Orateur: Il ne s'agit vraiment pas d'un rappel au Règlement. J'ai déjà signalé aux députés que cela crée des difficultés si, cinq ou dix minutes après la fin de la période des questions, des députés prétendent invoquer le Règlement afin de demander si telle ou telle mesure législative sera étudiée et qu'il s'ensuit cinq autres minutes de questions. J'estime que ces questions auraient dû être posées pendant la période des questions. Le député de Gander-Twillingate invoque à son tour le Règlement.

M. Lundrigan: J'aimerais dire, dans un esprit de conciliation, que des discussions ont eu lieu à propos de ce bill et que, de notre côté, nous serions fort satisfaits de le voir renvoyé au comité après une très brève étude, pour ne pas dire pratiquement aucune étude à la Chambre.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je trouve l'offre du député de Gander-Twillingate plus intéressante que celle du député dans le coin là-bas. Je mettrai cette question en délibération à condition qu'il soit entendu qu'elle sera adoptée dans les plus brefs délais et renvoyée au comité. Si nous pouvons en arriver à un accord aujourd'hui, je me ferai un plaisir de mettre le bill en délibération dès le début de la séance demain afin qu'il soit rapidement renvoyé au comité.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES PROJETS COOPÉRATIFS D'HABITATIONS, LES AMÉLIORATIONS, LES DROITS DE PROPRIÉTÉ, LES NOUVEAUX LOTISSEMENTS, ETC.

La Chambre passe à l'étude du bill C-133, tendant modifier la loi nationale sur l'habitation, dont le cor permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport avec propositions d'amendement.